

**Conseil Municipal du 21 décembre 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

<b>Conseillers en exercice : 29</b>	<b>Présents : 24</b>	<b>Votants : 26</b>
<b>Présents :</b> Georges Bouty - Bernadette Chamoussin – Franck Chenal-Hervé Chenu- Azélie Chenu- Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli – Robert Traissard- Pascal Valentin - Amélie Viallet - Xavier Urbain		
<b>Excusés :</b> Marie Latapie pouvoir à Hervé Chenu- Camille Dutilly pouvoir à Anthony Destaing-		
<b>Absents :</b> Charley Mingeon- Laetitia Rigonnet- Marie-Pierre Rebrassé		
<b>Secrétaire de séance :</b> Anthony Destaing		
<b>Date de convocation :</b> 15 décembre 2023		<b>Date de publication :</b> 28 décembre 2023

**Délibération n°2023-144 – Décision Modificative n°1 au budget annexe du lotissement de l'Adray**

Madame le Maire expose qu'une décision modificative du budget annexe du lotissement de l'Adray est nécessaire afin de prendre en compte les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	45 100,00			
			042/71355	Stock de terrains aménagés au 31-12-23	45 100,00
043/608		343,00	043/796		343,00
		45 443,00			45 443,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	DEFICIT INVESTISSEMENT 22 REPORTE		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	45 100,00
3555	Stock terrains aménagés au 31-12-23	45 100,00			
		45 100,00			45 100,00

Elle explique qu'il avait été prévu l'encaissement de 2 lots réservés au budget primitif du lotissement de l'Adray. Considérant qu'une seule aura été encaissée, la DMI vient abonder les crédits nécessaires au constat de la valeur du stock de lots au 31 décembre 2023.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement de l'Adray pour l'année 2023.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,  
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,  
Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.